

Postulat à la Municipalité de Prangins sur la dénonciation du contrat nous liant au Service Technique Intercommunal STI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu du droit d'initiative conféré par l'article 64 du règlement du Conseil communal (art. 31 LC), conforté par un audit de la cour des comptes du 28 août 2019, rapport N° 55, je demande au Conseil communal d'inviter la Municipalité à dénoncer le contrat du STI à sa prochaine échéance, et revienne devant le Conseil avec une proposition de reprendre la totalité de la gestion des constructions nouvelles afin que les lois et règlements soient mieux respectés et puisse adapter le futur budget 2022.

Prangins, le 18 mai 2021



André Fischer
Conseiller communal